



Le 06 avril 2021.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués à la Salle des Fêtes – Rue Léo Lagrange, en la commune, le :

Mercredi 14 avril 2021 à 18 heures 30 à la place du lundi 12 avril 2021 à 18 heures.

Ordre du jour :

- 1 Adoption du compte-rendu de la séance du lundi 22 mars 2021.
- 2 Personnel – Actualisation du temps de travail.
- 3 Personnel – Centre de Gestion de la FPT de l'Eure – Adhésion au service de Missions Temporaires.
- 4 Personnel – Indemnités pour élections.
- 5 Présentation règlement du marché dominical et proposition de tarification.
- 6 Présentation règlement, convention des jardins familiaux et proposition de tarification.
- 7 Délibération relative à l'entretien des jardinières du LFE par la Commune.
- 8 Présentation du Compte Administratif 2020 – Budget Principal – Caisse des Ecoles.
- 9 Bilan des cessions et acquisitions 2020.
- 10 Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget Principal – Caisse des Ecoles.
- 11 Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget Principal.
- 12 Affectation du résultat 2020 - Budget Principal – Caisse des Ecoles.
- 13 Présentation du Budget Primitif 2021 - Budget Principal.
- 14 Vote des taux communaux 2021.
- 15 Vote des tarifs communaux 2021.
- 16 Vote des subventions 2021.
- 17 Vote des subventions 2021 aux établissements scolaires.
- 18 Vote du Budget Primitif 2021 - Budget Principal.
- 19 Informations.

Les questions diverses sont à adresser 48 heures au moins avant la séance par mail (jfgallerne@ville-saintse27.fr)

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance. Toutefois, en cas d'empêchement, vous trouverez ci-dessous un pouvoir à adresser en mairie, par voie postale, dépôt ou voie électronique.

Pour tenir compte des conditions imposées par la lutte contre l'épidémie de COVID 19 conformément aux directives transmises par la Préfecture et le Ministère de la Cohésion des Territoires ordonnance, la séance est délocalisée à la salle des fêtes et se déroulera à huis clos, seuls sont autorisés, les représentants de la presse ou les personnes qui justifieraient d'un motif professionnel pour y assister.

La salle sera installée de manière, à ce que les gestes barrières soient respectées et notamment la distance d'un mètre au moins entre chaque conseiller, un masque, du gel désinfectant, le papier et les stylos vous seront fournis. Toutefois, les règles actuelles sont susceptibles d'évolution ; le projet de loi relatif à l'état d'urgence a été adopté au Parlement mais n'a pas encore été promulgué. Il prévoit notamment de réactiver certains dispositifs dérogatoires (abaissement du quorum, double procuration, réunion en tout lieu et en visioconférence pour toutes les collectivités territoriales).

La Maire

Florence HAGUET-VOLCKAERT.

Maire – Espace Gabriel Malard - Place Pierre Mendès France – CS 40130
– 27180 SAINT SÉBASTIEN DE MORSENT

Tél. :02.32.33.35.13 – Fax : 02.32.31.28.28. – e.mail : [contact sur www.saintsebastiendemorsent.fr/](mailto:contact@www.saintsebastiendemorsent.fr)
site : <http://www.saintsebastiendemorsent.fr/>



POUVOIR (*coupon à détacher, à renvoyer par mail, courrier ou dépôt en mairie ou à remettre à un autre élu mandataire*)

Je soussigné(e) _____

DONNE POUVOIR A _____

Pour voter en mes lieu et place lors de la réunion du Conseil municipal du 14 avril 2021.

Signature